



COMITE SYNDICAL

----- **Compte rendu des décisions du Président prises par délégation du Comité syndical** -----

Par délibération n°2018-02/03 du 8 février 2018, le Comité syndical a donné délégation à son Président pour prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses n'excédant pas douze années, la capacité d'occupation du domaine à titre gracieux et temporaire, le renouvellement de l'adhésion aux associations, et la demande à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

Vous trouverez ci-dessous la liste des décisions prises par le Président sur délégation du Comité syndical, entre le 4 décembre 2018 et le 4 mars 2019, rattachées à la séance du 21 mars 2019 :

- **Décision n°2018-12-1 du 4 décembre 2018 approuvant le renouvellement d'adhésion à l'association ARCEAU**

L'adhésion du Syndicat mixte à l'Association ARCEAU Ile-de-France est renouvelée pour l'année 2019 pour une cotisation fixée à 25 000 euros.

- **Décision n°2018-12-2 du 4 décembre 2018 approuvant la convention de mise à disposition d'un emplacement, sur la commune d'Eclaron au profit de la base aérienne 113 de Saint-Dizier**

La mise à disposition d'un emplacement sur la commune d'Eclaron, appartenant au domaine public de l'EPTB Seine Grands Lacs, a été consentie à la Base aérienne 113 de Saint Dizier à titre gratuit pour une durée de 3 ans. Cet emplacement sera dédié pour des manœuvres réalisées au profit et dans le cadre d'une mission de la défense nationale.

- **Décision n°2018-12-3 du le 4 décembre 2018 approuvant la convention d'occupation du pavillon de chasse en forêt du parc de pont**

La convention d'occupation du pavillon de chasse en forêt du parc de Pont entre le club des amis du Bois de Pont et l'EPTB Seine Grands Lacs, a été renouvelée par voie d'avenant pour une durée de 7 ans correspondant au terme du bail de chasse.

La recette annuelle correspondante, d'un montant de 374.42 € pour la saison 2018/2019, (actualisée annuellement selon l'Indice du Coût de la Construction du 1er trimestre de l'année en cours) sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'Etablissement pour l'exercice 2018 – section Fonctionnement – article 7035.

- **Décision n°2019-01-01 du 31 janvier 2019 approuvant la demande de subvention auprès de l'ADEME pour des travaux en forêt de bois Valours - parcelles 3.1 et 4**

Le programme des travaux de régénération d'une plantation de douglas dépérissants, sans possibilité d'amélioration, situés sur les parcelles 3.1 et 4 de la forêt de bois Valours - d'une superficie de 10,59 ha -, consiste en une coupe rase suivie d'une plantation de chêne sessile dont le montant est estimé à. Il est sollicité pour ces travaux estimés au montant de 77 620,00 € HT, l'octroi d'une aide financière de l'ADEME correspondant au montant maximum de 31 048,00 € H.T.

- **Décision n°2019-03-01 du 4 mars 2019 approuvant le renouvellement d'adhésion à l'association française de certification forestière PEFC Grand Est**

L'adhésion du Syndicat mixte à l'association française de certification forestière PEFC Grand Est est renouvelée pour une durée de 5 ans pour l'ensemble de ses forêts, propriétés de l'EPTB, situées en région Grand Est d'une superficie totale de 2 153 ha. Le montant de la cotisation est fixé à 1 419.45 € pour cette période de 5 ans.